



**HAL**  
open science

## **Gabriel Audisio, Procès-verbal d'un massacre. Les vaudois du Luberon (avril 1546)**

Martin Aurell

### ► **To cite this version:**

Martin Aurell. Gabriel Audisio, Procès-verbal d'un massacre. Les vaudois du Luberon (avril 1546). Les Annales. Histoire, sciences sociales, 1995, 50 (1), pp.193-194. <halshs-01335734>

**HAL Id: halshs-01335734**

**<https://shs.hal.science/halshs-01335734v1>**

Submitted on 22 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Gabriel Audisio, *Procès-verbal d'un massacre. Les vaudois du  
Luberon (avril 1546)*

Martin Aurell

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Aurell Martin. Gabriel Audisio, *Procès-verbal d'un massacre. Les vaudois du Luberon (avril 1546)*. In: Annales. Histoire, Sciences Sociales. 50<sup>e</sup> année, N. 1, 1995. pp. 193-194;

[http://www.persee.fr/doc/ahess\\_0395-2649\\_1995\\_num\\_50\\_1\\_279357\\_t1\\_0193\\_0000\\_001](http://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1995_num_50_1_279357_t1_0193_0000_001)

---

Document généré le 14/03/2016

rappel pour que les anciens décrets interdisant les procès pour meurtre rituel soient respectés semble dérisoire et sonne comme un aveu d'impuissance. Il est encore loin le temps de la centralisation de la monarchie pontificale et, à la fin du 15<sup>e</sup> siècle, Rome ne contrôle pas encore sa périphérie.

Ce livre bien documenté et agréablement écrit a le mérite de nous révéler l'envers du décor de la Renaissance, dans ces terres de frontière entre le monde italien et le monde germanique, là où, pendant plus d'un siècle, allaient sévir périodiquement des chasses aux sorcières. Entre l'accusation de meurtre rituel et l'accusation de sorcellerie, il existe des affinités qui mériteraient une étude approfondie.

Jean-Michel SALLMANN

**Gabriel AUDISIO**, *Procès-verbal d'un massacre. Les vaudois du Luberon (avril 1546)*, Aix-en-Provence, Édisud, 1992, 160 p.

Ce petit livre contient les pièces inédites du dossier documentaire de l'« affaire de Cabrières et Mérindol », le massacre des vaudois du Luberon par les troupes du roi de France en avril 1545 : le procès-verbal dressé par les officiers royaux qui menèrent les opérations et les lettres et ordonnances de François I<sup>er</sup> ont été transcrits et adaptés au français contemporain par A. Bastien et R. Briand et annotés à profusion. En introduction, Gabriel Audisio retrace la naissance et le développement du valdéisme. Aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, les Pauvres de Lyon, imbus d'évangélisme littéral, préconisent une vie pauvre et prédicante : leur donatisme (négation de la validité des sacrements administrés par le ministre indigne) et leur refus du purgatoire les vouent au ban de l'Église. Accusés d'hérésie, les vaudois se réfu-

gient dans la clandestinité ; de citadins qu'ils étaient, ils deviennent des ruraux, s'installant dans les vallées alpines. Un corps de prédicateurs, les barbes, émerge au sein du mouvement, dont l'élan prosélyte est émoussé par les persécutions.

Ce n'est qu'à la fin du Moyen Age que des communautés vaudoises apparaissent en Provence. Le pays du Luberon a perdu un tiers de sa population dans les tourmentes du 14<sup>e</sup> siècle. Entre 1460 et 1560, les autorités encouragent son repeuplement : des actes d'habitation sont passés accordant des terres et des franchises aux nouveaux venus ; les villages renaissent de leurs cendres ; des bastides (fermes isolées) émaillent un paysage de plus en plus humanisé. Le courant migratoire en provenance des Alpes ne tarit pas : le Piémont et le Dauphiné, plus particulièrement les diocèses d'Embrun et de Turin, fournissent l'essentiel de ces colons ; l'activité pastorale, devenue envahissante, y sanctionne le retour des friches et libère une main-d'œuvre abondante. Nombreux de ces alpins descendus en Provence sont vaudois. Dans un premier temps, les seigneurs et les officiers royaux ferment les yeux devant leur hétérodoxie : ils sont trop avides de la mise en valeur de leurs terres et des gains qu'apportent ces nouvelles cultures. Mais la situation se dégrade dès 1530 : Jean de Roma, inquisiteur d'Apt, s'active ; la population autochtone rejette l'étranger.

Le catholicisme est un fait de société, assurant l'unité politique : la dissidence religieuse passe pour un crime de lèse-majesté. A l'époque où il se rapproche de Charles Quint, délaissant l'alliance des princes protestants, François I<sup>er</sup> décide d'extirper le valdéisme du Luberon. En 1540, prenant pour prétexte l'émeute qui avait éclaté à Mérindol contre la condamnation des familles de Serre et de Pellenc, il décrète la destruction du village. L'exécution de l'arrêt royal n'intervient qu'en avril 1545. L'expédition militaire tourne au car-

## COMPTES RENDUS

nage : trois mille morts, six cents hommes envoyés aux galères, femmes violées, exilés fuyant à Genève, neuf villages incendiés, dix-huit livrés au pillage... La répression et les abus des soudards débordent sur les populations catholiques. L'ampleur du désastre est telle que les seigneurs voisins de Mérindol, touchés par les destructions, demandent l'ouverture d'une enquête contre les chefs des troupes : elle sera menée en 1551 par le parlement de Paris, qui se saisit de l'affaire au détriment des juges aixois. Jean Mayner d'Oppède et les autres responsables en sortent toutefois blanchis. Le souvenir populaire ne les condamne pas moins : la tuerie a traumatisé, jusqu'à nos jours, la mémoire collective ; de nombreuses traditions, des complaintes chantées, des lieux d'ancrage jaillissent encore à l'appel de l'enquête orale. Le mérite de G. Audisio est de nous avoir rapporté ce fait mémorable dans un exposé clair, dénotant une longue expérience pédagogique.

Martin AURELL

**Anita GONZALEZ-RAYMOND**, *La croix et le croissant. Les inquisiteurs des îles face à l'islam, 1550-1700*, Paris, Éditions du CNRS, 1992, 324 p.

Il n'est pas rare qu'un sujet soit dans l'air et que deux chercheurs se rencontrent sur un thème. Bartolomé et Lucile Bennassar nous ont donné, il y a quelques années, leur *Chrétiens d'Allah, l'histoire extraordinaire des renégats* (Paris, 1989), dans lequel ils analysaient un groupe qui n'avait jusque-là fait l'objet d'aucune étude systématique. Au même moment, Anita Gonzalez était amenée par d'autres voies à s'intéresser à la même question, car c'est des « renégats » que traite en fait son ouvrage. Son travail ne fait pas double emploi avec celui des Bennassar ni n'est écrasé par

cet illustre voisinage. Ceci dit assez sa qualité.

La chaleureuse préface de B. Bennassar en définit l'intérêt : il est centré sur l'institution inquisitoriale et complète ainsi son propre ouvrage qui, dans une perspective globale, négligeait cet aspect. A. Gonzalez s'intéresse en effet aux trois tribunaux de l'inquisition espagnole qui gardaient la frontière maritime entre islam et chrétienté : Majorque, Sardaigne et Sicile. On peut se demander pourquoi son étude ne prend pas en compte les inquisitions de Valence, de Murcie et de Grenade, tout aussi impliquées dans la surveillance de cette frontière, qui ont jugé un nombre très important de chrétiens de souche passés à l'islam. Cela lui aurait permis d'atténuer une faiblesse de sa documentation : l'absence presque totale des procès — les dossiers originaux ayant disparu —, ce qui l'oblige à travailler sur de simples résumés envoyés par les juges locaux aux instances centrales, les « relations de causes », une matière bien plus pauvre.

Quoi qu'il en soit, elle attire l'attention sur un aspect du travail inquisitorial insuffisamment pris en compte par les historiens. Elle démontre que ces inquisitions insulaires ont accordé une place importante — bien que non prioritaire : le judaïsme reste le gros morceau — à la défense de la chrétienté contre l'islam. Non pas sur une frontière intérieure, comme dans la péninsule où il s'agit d'assimiler et de surveiller une minorité morisque dominée, mais sur une frontière extérieure, au contact direct de contrées que domine un islam qui, ici, loin d'être en position de faiblesse, apparaît longtemps comme conquérant.

D'où la complexité de l'attitude des inquisiteurs vis-à-vis des « renégats ». Dureté à l'égard de ceux qui présentent un danger militaire, comme les capitaines corsaires actifs, ou un danger spirituel, tels ceux qui refusent de retourner humblement dans le giron du christianisme et proclament leur attachement à l'islam.